

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

**Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

**Direction Générale de la Recherche Scientifique
et du Développement Technologique**

N° : 740/DG/D.G.R.S.D.T/2023.

Alger, le : 23 Juillet 2023

**A Messieurs les Présidents des Conférences Universitaires
Régionales des Universités en communication avec Mesdames
et Messieurs les recteurs (ices) des établissements Universitaires**

Objet : Plateformes numériques pour les étudiants inclus dans le 1275.

J'ai l'honneur de vous informer que le CERIST s'engage pleinement dans l'approche de notre Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et ce en hébergeant à titre gracieux les start-up inscrites dans l'arrêté du 1275.

A cet effet, et pour faciliter la mise en œuvre de cette action, ces projets « qui se veulent innovants avant tout » doivent être adossés à leurs incubateurs de rattachement et validés par ces derniers avant leur transmission au CERIST.

Veillez agréer Madame, et Messieurs les recteurs l'expression de ma parfaite considération.